

**PROX 2023-023
JALLAIS, COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BEAUPRÉAU-EN-MAUGES**

**Arrêté de stationnement
portant sur le parking à l'arrière de la salle des Sports
du vendredi 26 mai 2023 au dimanche 28 mai 2023**

Le Maire délégué de la Commune de JALLAIS,
VU la loi modifiée n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des collectivités locales,
VU le Code de la route,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code des Communes, et notamment ses articles L.131-1, L.131-3 et L.131-4,
VU l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 - 4^{ème} partie - signalisation de prescription - approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 et livre 1 - 8^{ème} partie - signalisation temporaire, approuvée par les arrêtés interministériels des 5 et 6 novembre 1992).

CONSIDÉRANT qu'en raison des Finales Coupe et Challenge de l'Anjou JEUNES organisées par l'association Jub Jallais Basket Club, il y a lieu de réglementer le stationnement sur le parking à l'arrière de la salle des Sports, sur la commune déléguée de Jallais.

ARRÊTE

Article 1 : du vendredi 26 mai 2023 à 15h00 au dimanche 28 mai 2023 à 15h00, le stationnement des véhicules sera interdit sur le parking à l'arrière de la salle des Sports.

Article 2 : La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'Instruction Interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992. La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation adaptée seront assurées par les Services Techniques Municipaux.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Monsieur le Maire de Beaupréau-en-Mauges, Madame le Maire délégué de Jallais, Madame le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Beaupréau, les agents de la police municipale, Monsieur le Directeur des services techniques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, dont copie leur sera transmise.

Fait à JALLAIS, le 20 mai 2023.

Annick BRAUD,
Maire déléguée.

